

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-004-14014/23/BM

■ Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Aubagne en vue de la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et Gémenos

54673

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité Durable a approuvé le 16 décembre 2021 son plan de mobilité métropolitain structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont le Bus à Haut Niveau de Service d'Aubagne et Gémenos (BHNS).

Au niveau métropolitain, le développement de l'intermodalité passe par la mise en œuvre de lignes locales de transport collectif efficaces et coordonnées avec les modes lourds comme les TER ainsi que les lignes du Réseau Express Métropolitain (REM). C'est dans cette logique, afin de compléter la chaîne de déplacements, que s'inscrit la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aubagne et Gémenos.

A travers une bonne adéquation entre le projet de ligne de BHNS et ceux du développement urbain, la Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne d'inverser la tendance à l'accroissement de la mobilité en modes mécanisés individuels sur le territoire.

Cette ligne premium, lebus+ d'Aubagne et Gémenos, propose un service de qualité et attractif, optimisé pour desservir les grands générateurs de déplacements depuis le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare ferroviaire d'Aubagne et le centre-ville :

- La Zone d'Activités de Camp de Sarlier et son futur parking relais P + R d'une capacité de 150 places.
- La Zone Commerciale de la Martelle.
- La Zone d'Activités des Paluds.
- Le parc d'Activités de la Plaine de Jouques, à Gémenos.

Elle reprend le tracé de la ligne 10 du réseau de transport urbain et l'améliore.

Le projet de ligne BHNS d'Aubagne et Gémenos a été retenu dans le cadre du dispositif Marseille en Grand. Lors du comité de pilotage du 5 juillet 2019 du projet de la ligne BHNS d'Aubagne et Gémenos, en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre, le programme de l'opération a été présenté et approuvé par les participants. L'approbation de ce programme a fait l'objet d'une délibération n° TRA 004-7093/19/CM en date du 24 octobre 2019. Les études de conception sont finalisées et les consultations des entreprises se feront au 1er semestre 2023.

Aussi, il est proposé d'approuver la convention opérant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la ville d'Aubagne à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation des aménagements rendus nécessaires par le projet de BHNS sur les voiries et équipements communaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°TRA 004-7093/19/CM du 24 octobre 2019 sur l'approbation du programme et du montant de l'opération du BHNS d'Aubagne et Gémenos.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement du BHNS d'Aubagne et Gémenos.
- Que ces travaux s'effectuent pour partie sur le domaine communal.
- Qu'il est nécessaire que la ville d'Aubagne transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de ces travaux.
- Qu'il convient d'approuver la convention afférente de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative aux travaux d'aménagement de la ligne BHNS d'Aubagne et Gémenos.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et à prendre toute disposition y afférente.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence Section investissement – Code opération 2017400200 - Nature 4581296 / 4582296.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS